

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 décembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0533**

commune (s) : Polemieux au Mont d'Or

objet : Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage - Opération 4.11 du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention au GAEC Les Vaches Dorées

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 27 novembre 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 8 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mme Cardona (pouvoir à Mme Vullien), MM. Vesco (pouvoir à M. Kimelfeld), Pouzol, Mme Belaziz.

Commission permanente du 7 décembre 2015**Décision n° CP-2015-0533**

commune (s) : Poleymieux au Mont d'Or

objet : **Plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage - Opération 4.11 du plan de développement rural (PDR) Rhône-Alpes - Attribution d'une subvention au GAEC Les Vaches Dorées**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.20.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence de politique agricole, la Métropole de Lyon peut décider toute mesure d'aide individuelle qu'elle juge pertinente sur son territoire. Ainsi, par délibération du Conseil n° 2015-0655 du 21 septembre 2015, dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage, la Métropole de Lyon a décidé d'intervenir en cofinancement de l'opération 4.11 du programme de développement rural de la Région Rhône-Alpes Investissements productifs individuels pour les activités d'élevage à hauteur d'un maximum de 10 %.

Le Conseil a délégué à la Commission permanente le soin de prendre toute décision relative aux subventions à attribuer dans le cadre du plan de compétitivité des exploitations agricoles pour les activités d'élevage.

Le comité de sélection régional s'est réuni le 21 octobre 2015 pour étudier 387 projets déposés au niveau régional.

Sur le territoire métropolitain, un unique projet a été déposé par le GAEC Les Vaches Dorées. Il vise à améliorer la résilience de l'exploitation en termes d'accroissement de la valeur ajoutée, d'amélioration des conditions de travail et d'augmentation de l'autonomie alimentaire au travers :

- l'extension de la stabulation (logettes et aire paillée),
- l'installation d'un séchage en grange,
- la construction de silos de stockage avec un aplatisseur pour fabrication des aliments à la ferme,
- la création d'un local de vente directe de viande bovine.

Ce projet a été classé parmi les meilleurs au niveau régional avec une note de 16 sur 20. Après application des seuils et plafonnement, une dépense subventionnable de 291 748,06 € HT a été retenue sur l'atelier bovin-lait. Avec un taux de 10 %, la subvention de la Métropole s'élève alors à 29 175 €.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- FEADER (Union européenne) :	29 850 €
- Région Rhône-Alpes :	60 375 €
- Métropole de Lyon :	29 175 €
<i>Sous-total aides publiques (hors bonification d'intérêt) :</i>	<i>119 400 €</i>
- autofinancement :	172 348 €
Total :	291 748 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2015-0655 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage et donnant délégation à la Commission permanente ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 29 175 € au profit du GAEC Les Vaches Dorées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de compétitivité des exploitations agricoles (PCEA) pour les activités d'élevage,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le GAEC Les Vaches Dorées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2016 à 2017 - compte 20421 - fonction 6312 - opération n° 0P27O4781A, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 14 587 € en 2016,

- 14 588 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 décembre 2015.